

Saint Laurent du Var, le 5 mars 1997

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser personnellement la lettre d'intention signée par les Présidents des Caisses Régionales des Alpes-Maritimes, Alpes de Haute-Provence et du Var.

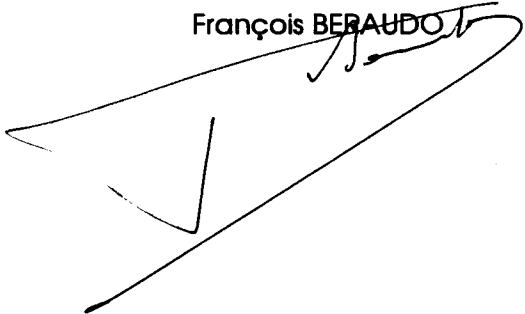
Ce texte traduit la volonté des Conseils d'Administration de créer une banque régionale nouvelle regroupant les trois Caisses.

Il fixe également le cadre juridique de l'étude de faisabilité qui devra aboutir au projet de protocole d'accord que nos conseils devront approuver.

Ce projet, essentiel pour l'avenir de notre Entreprise, sera conduit en associant tous les acteurs concernés, élus et salariés, et une communication régulière sera effectuée tout au long de son déroulement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François BERAUDO



LETTRE D'INTENTION

Les Caisses Régionales des ALPES DE HAUTE PROVENCE, ALPES MARITIMES et VAR partagent le même constat des perspectives qui s'offrent à elles compte tenu des conditions du marché bancaire, de la concurrence croissante, des exigences en matière de prix de revient et des nouvelles données du développement commercial. Elles partagent également l'idée que ce n'est qu'ensemble qu'elles réuniront les conditions nécessaires à assurer leur pérennité et leur développement dans le respect de leurs valeurs.

De plus, les échéances nouvelles liées aux investissements technologiques et à la nécessaire maîtrise de nouveaux instruments tels que l'Euro ne font que confirmer cette orientation.

La Caisse des ALPES DE HAUTE PROVENCE, ayant fait cette analyse et estimant que sa taille l'amenait à rechercher des alliances avec d'autres, a exprimé un souhait de rapprochement.

De leur côté, les Caisses Régionales des ALPES MARITIMES et du VAR, déjà engagées dans un processus de convergence informatique, ont souhaité donner à cette occasion un cadre plus large à leur collaboration par une orientation politique affirmée vers un rapprochement des entreprises.

Au terme de ces réflexions, les 3 Caisses Régionales soucieuses de leur avenir, et en conformité avec la stratégie du groupe, expriment leur volonté de fusion par la création d'une banque régionale nouvelle regroupant les 3 Caisses.

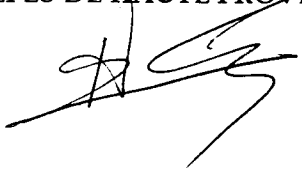
Une étude de la faisabilité et des modalités de mise en oeuvre est donc à engager, qui devra aboutir à un projet de protocole de fusion dans un délai de 3 à 6 mois.

D'ores et déjà, il est affirmé que le protocole devra s'inscrire dans le cadre politique suivant :

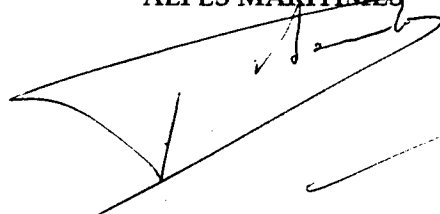
- ◇ La future banque devra s'appuyer sur des Caisses départementales bénéficiant d'une large capacité de représentation et de décision afin de veiller à la meilleure adaptation possible aux spécificités départementales et aux marchés locaux.
- ◇ Elle devra s'appuyer sur l'atout que constitue la proximité commerciale avec les clientèles de toutes natures et sur une organisation et un management commercial adaptés.
- ◇ Elle préservera l'emploi des salariés titulaires au jour de la fusion des 3 Caisses Régionales et, tout en visant l'organisation de l'entreprise la plus adaptée à l'atteinte des objectifs politiques et commerciaux, veillera à un équilibre des bassins d'emplois existants.

Conformément aux règles du groupe, et après approbation par les Conseils d'Administration, le projet de protocole de fusion sera soumis à l'approbation de la CNCA.

Alain LUCRECE
Président CRCAM
ALPES DE HAUTE PROVENCE



François BERAUDO
Président CRCAM
ALPES MARITIMES



Marcel CHEILAN
Président CRCAM
VAR

